



**Commémoration
de la libération
de la commune**

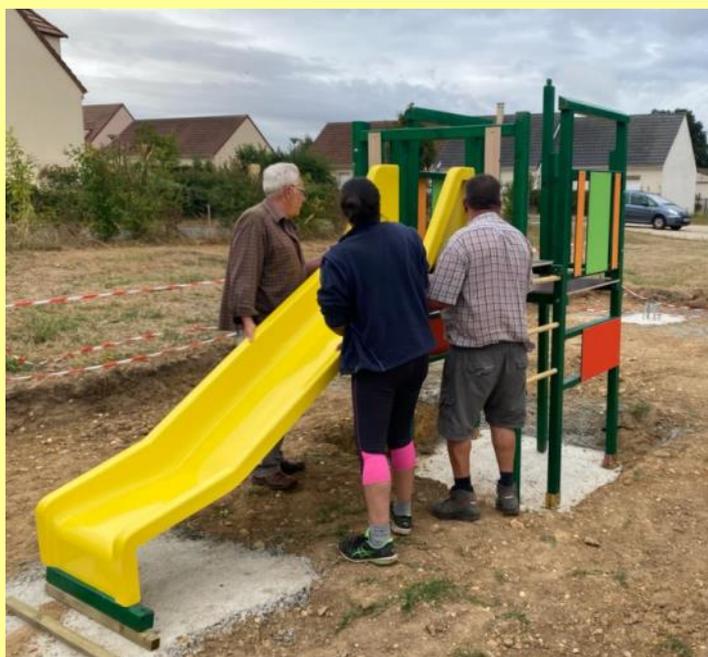
**Samedi 15 août
à 10h30
au monument
aux morts**



Changement de directrice de l'école

**Fermeture
estivale
de la mairie**

**du lundi 10 au
samedi 22 août
inclus**



*Installation de l'aire de jeux
pour les enfants de 3 à 8 ans*

COMITE DES FÊTES

Annulation de la Brocante de la Saint-Sauveur

Cette manifestation réunit un grand nombre de personnes en provenance de plusieurs horizons, au cours de laquelle il serait difficile de faire respecter les mesures barrières. Par mesure de sécurité, le Conseil municipal a décidé de ne pas organiser la brocante cette année.

ASSOCIATION UN PETIT AIR DE CULTURE

Champrond d'Automne

Compte tenu de l'incertitude de l'évolution de la COVID-19, nous **reportons** notre exposition d'Arts annuelle à **l'automne 2021** dans des conditions optimales, nous l'espérons. En attendant, restons prudents et à bientôt.

Pour l'association, Maurice MORIN

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction et à
la distribution :
Sophie Prelle
Les membres du Conseil
Municipal

Mesdames, Messieurs,

Notre vie communale se poursuit, nous nous sommes adaptés à la situation de pandémie et nous avons communiqué avec vous tout au long de la crise. Nous avons innové en mettant en place le système de communication intitulé « Panneau Pocket ». Nous avons fait en sorte que chacun d'entre vous puisse avoir un masque au moment du déconfinement.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont oeuvré pour fabriquer des masques.

Aujourd'hui, nous reprenons l'édition de notre bulletin communal, la Feuille de Chou, pour vous tenir informés de ce qu'il se passe dans notre commune, les dernières actualités de nos entreprises, de nos commerces, de nos associations et ce que nous prévoyons de réaliser dans les semaines à venir.

A la suite des élections municipales, il nous a fallu attendre le 26 mai pour que la commune et ses structures intercommunales se remettent à fonctionner normalement.

Nous avons décidé de ne pas organiser nos manifestations communales de l'été, les dernières informations concernant la réapparition de foyers de pandémie semblent nous donner raison.

Comme de nombreuses communes, notre réflexion porte sur le souhait que nous fassions appel à nos commerces et entreprises situées sur notre commune prioritairement.

Notre programme de restructuration de l'école avance. Nous en sommes à une esquisse plus précise, plus fonctionnelle que celles qui ont été présentées précédemment. Nous présenterons prochainement aux agents communaux, intercommunaux et aux parents d'élèves la dernière esquisse notamment pour vérifier la fonctionnalité des nouveaux accès et des nouveaux équipements.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition de la feuille de chou.

Eric Legros



Hommage à Madame Micheline GUILLEMET

Conseillère municipale de 1983 à 1989 puis adjointe au Maire de 1989 à 1995, Madame Micheline Guillemet est décédée le 22 juillet 2020 dans sa 90ème année. Pendant ses douze années de mandat électif, elle a su apporter des compétences de gestionnaire et son intérêt communicatif pour la vie publique locale de proximité au bénéfice de notre commune.

Pendant de longues années, elle a tenu avec son mari Hubert la dernière station service de Champrond en Gâtine. De leur union, sont nés trois enfants Lysiane, Jean-Yves et Philippe, qui est depuis 2008 premier adjoint au Maire de notre commune.

Active également dans la vie associative de notre village, elle n'avait pas son pareil comme actrice du Petit Théâtre de Champrond. Elle y avait interprété de nombreux rôles. Nous nous rappellerons de sa gentillesse, son attention aux autres et sa rigueur dans la gestion de la collectivité.

Nous tenions à lui rendre hommage dans cette édition et à nous associer à la peine de sa famille.



ATL COUVERTURE

Couverture-Charpente
Zinguerie-Isolation
Ramonage-Démoussage
Devis gratuit

06.20.34.31.85 02.37.53.13.56

ARTISAN RENOV
Entreprise général tout corps
d'état et construction de maison
individuelle. V.R.D.

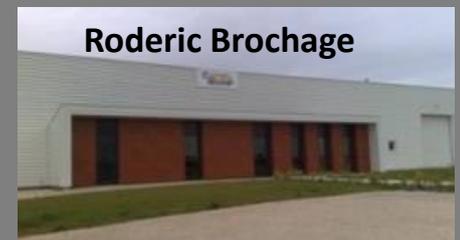
Mr FRAISSE Serge
Tel portable: 06-88-49-09-11
Fax: 09-77-76-98-42
Mail: serge.fraisse@orange.fr

- ◆ Menuiseries intérieures et extérieures
- ◆ Peinture, papier peint
- ◆ décoration, patine, stuc, enduits cires
- ◆ carrelage, faïence
- ◆ Dallage, maçonnerie, ravalement peinture
- ◆ Charpente, couverture
- ◆ Plomberie, zinguerie
- ◆ Electricité, Téléphonie
- ◆ Aménagement intérieur et extérieur
- ◆ Doublage, placo-styl, faux plafond

EURO REPAR
CAR SERVICE



Soutenons
les entreprises,
artisans et
commerçants
de la commune !



Consommons local !

Menuiserie Gérard Vautrin

Artisan d'Art

TOUIT EN BEAUTE

Céline votre esthéticienne et professionnelle ongulaire à domicile

soin visage	manucure
épilations	ongles en gels
soin corps/ modelage	extension de cils
maquillage	

06 03 39 57 05

medaille d'or régional et départemental des meilleurs apprentis

Entreprise de Nettoyage

Professionnels Particuliers

Philippe LUNEL

Entretien de Bureaux et Usines

02.37.37.31.12

28240 CHAMPROND en GÂTINE



lukydogs capture

chrétien luc
la Pubserventie
28240 la Thieulin

recapacitation et dressage d'obéissance

intervention rapide 0615260193
garantie du résultat
entreprise agréée - certificat individuel blocké

VENTE A LA FERME
VIANDE BOVINE
Sur Commande

Gaël CHABOCHE
vous accueille
à La Ferme "Les Vitriers"

28240 CHAMPROND EN GÂTINE
Tel : 02.34.71.33.02 // Port: 06.19.72.43.90

Vente de bois de chauffage

GFE Daubeck

Ent C.M.P Bâtiment

Carrelage, Mosaïque, Faïence
Travaux de Revêtement Des Sols et Murs
Maçonnerie Générale
Neuf & Rénovation
Plâtrerie, Isolation
Pose De Plaque de plâtre, Enduit Bande

Tel: 06.09.69.16.67
ANTHONY TESSIER
22 Rue Du Perche
28240 Champrond en Gâtine
anthony.tessier88@hotmail.fr
Siret : 804 036 986 00029
Code APE : 4333Z



● Le Conseil municipal ●

☞ Le Maire ☞



Eric LEGROS

☞ Les Adjoints ☞



Philippe GUILLEMET
1er Adjoint



Christian BORNET
2ème Adjoint



Claire TAFOIRY
3ème Adjoint

☞ Les Conseillers ☞



Christelle BIGEAULT



Gaël CHABOCHE



Jean-Luc DUBOIS



Séverine GUILPAIN



Gaëlle GUYON



Nicolas JAVOY



Yohan LAMARD



Marie-France MOINET



Jocelyne PREHU



Elisabeth SYLVESTRE



Placide ZACHELIN





L'actualité communale et intercommunale

RESTRICTION D'EAU PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



L'arrêté n°DDT-SGREB-GEMAPRIN 2020-07/3 émis le 27/07/2020 par la préfecture d'Eure-et-Loir, définit les mesures de limitation des usages de l'eau en période de sécheresse.

Cet arrêté est affiché en mairie pendant toute sa durée de validité.

Les mesures de limitation ou d'interdiction pourront être modifiées ou levées par voie d'arrêté préfectoral. Elles prendront fin au plus tard fin octobre 2020.

Notre commune fait partie :

- du bassin versant de « l'Eure » de l'entrée du département à Saint-Lupercé,
- du bassin versant du « Loir » de la source à Saumeray inclus.

Le niveau de restriction pour notre commune est le niveau de « Crise ».

Voici les restrictions correspondantes :

Consommation des particuliers, collectivités et entreprises	
Remplissage des piscines privées	Interdiction sauf si chantier en cours
Lavage des véhicules	Interdiction en dehors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de recyclage d'eau, sauf pour les véhicules dont le lavage correspond à une obligation réglementaire (sanitaire, alimentaire ou technique) et organismes liés à la sécurité.
Lavage des voies et trottoirs Nettoyage des terrasses et des façades	Interdiction sauf impératifs sanitaires
Arrosage des pelouses, des espaces verts publics et des terrains de sport	Interdiction de 8h à 20h
Arrosage des jardins privés (à l'exception des potagers)	

CONNEXION À LA FIBRE



Les travaux de connexion pour le futur réseau haut débit ont continué en ce mois de juillet.

Une nouvelle étape vient d'être franchie.

En effet, l'armoire principale du futur réseau vient d'être posée à la mairie.

On y voit arriver les premières sections de câbles en "fibre optique".

C'est un chantier de grande envergure, puisqu'il faut compter encore environ 3 à 4 mois de câblage pour alimenter l'ensemble de la commune.

Dans quelques semaines, une réunion d'information sera proposée afin de

comprendre les modalités pour accéder au réseau de nouvelle génération.





L'actualité communale et intercommunale



CORONAVIRUS - PORT DU MASQUE DANS LES LIEUX CLOS PUBLICS



Le virus circule toujours...

Un décret pris le vendredi 17 juillet a été publié samedi 18 juillet au Journal officiel.

Depuis le 20 Juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.



*Restons tous vigilants ..
Prenez soin de vous.*

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque	Comment retirer son masque
<p>1 Bien se laver les mains</p> <p>2 Mettre les élastiques derrière les oreilles</p> <p style="text-align: center; color: red;">ou</p> <p> Nouer les lacets derrière la tête et le cou</p> <p>3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher</p>	<p>1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques</p> <p>2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter</p> <p style="text-align: center; color: red;">ou</p> <p> s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min</p> <p>3 Bien se laver les mains à nouveau</p>

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
 0 800 130 000
(appel gratuit)

0316-001-2003 - 30 avril 2020

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, **en permanence**, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, porter un masque obligatoirement dans les lieux clos, et quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.





● L'actualité communale et intercommunale ●



DÉPART DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Nous avons appris le 18 juin que Madame Anne-Sophie Minier était nommée, à la prochaine rentrée scolaire, directrice de l'école de Saint Luperce.

C'est évidemment avec regret que nous avons appris cette nouvelle. Madame Minier a su tout au long de ces années de direction, diriger et animer notre école avec un sérieux et une gentillesse envers chacun. L'équipe éducative a toujours été soudée, la dernière gestion rigoureuse de la crise sanitaire en est un témoignage éloquent.

Elus, parents d'élèves, agents communaux et intercommunaux ont été conviés à une manifestation en l'honneur de son départ.

Dans l'équipe enseignante de l'école, Madame Dominique Allard s'est proposée pour assurer la direction de notre école à la rentrée de septembre 2020.



Les effectifs et les répartitions des classes devraient être les suivants sous réserve de départs ou de nouvelles inscriptions pendant le mois d'août :

- Une classe de CE1/CE2 de 25 élèves (16 CE1 - 9 CE2) Titulaire Mme Hanzisch
- Une classe de CE2/CM1 de 25 élèves (11 CE2 - 16 CM1) Titulaire Mme Allard
- Une classe de CM1/CM2 de 25 élèves (9 CM1 - 16 CM2) Titulaire Mme Bisséré

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous et une bonne prise de fonction pour notre nouvelle directrice d'école.



RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE



Suite à une procédure de consultation, nous avons choisi, avant le confinement du 17 mars, un architecte pour mener à bien la restructuration de notre école communale.

Notre choix s'est porté sur Monsieur Patrick Le Dorlot dont le cabinet d'architecte se trouve à Nogent le Rotrou.

Pendant la période de confinement, Monsieur le Dorlot a élaboré une première esquisse en fonction du cahier des charges qui avait été élaboré par l'équipe municipale.

De façon générale, les prescriptions essentielles sont les suivantes :

- Destruction du préfabriqué
- Destruction des toilettes existants
- Destruction du petit bâtiment ancien à l'entrée de l'école
- Construction de 2 classes et d'un bureau pour la directrice
- Le nouveau bloc sanitaire devant être intégré à cette construction
- Accessibilité pour personnes à mobilité réduite.





L'actualité communale et intercommunale



RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE (SUITE)



Suite aux remarques des élus, une deuxième présentation a eu lieu le 10 juillet dernier. Cette dernière permet une optimisation de la cour de récréation qui sera plus grande, les salles de classes seront également plus vastes et chacune disposera d'un point d'eau.

Le bureau de la directrice ou du directeur d'école sera situé de façon à pouvoir accueillir facilement les personnes extérieures et les parents d'élèves et permettre une large vue sur la cour de récréation.

Une présentation aux agents communaux et intercommunaux, aux parents d'élèves devrait être faite après la rentrée scolaire.

Voici ci-dessous les derniers plans.





L'actualité communale et intercommunale



INSTALLATION DE L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS DE 3 À 8 ANS

Les travaux de préparation des fondations de la future aire de jeux ont débuté fin juin. Située sur le terrain communal proche du lotissement, cette zone va accueillir les trois premiers jeux pour enfants.

Comme dans beaucoup de projets, nous sollicitons nos employés communaux qui ont toutes les compétences (diplôme CACES pour manipuler des engins type mini pelleuse) afin de diminuer les coûts pour notre collectivité.

Les fondations des jeux et de la clôture ont eu lieu début juillet, comme prévu au planning. Environ 8m³ de béton prêt à l'emploi ont été coulés à l'aide d'une toupie.



Le béton incorporé de fibre de verre devait être posé dans un délai très court, c'est pour cela que nous avons demandé l'aide d'une commune voisine : un grand merci à la municipalité de Saint-Eliph d'avoir détaché leur employé communal (M. Emmanuel RIVET) pour un renfort ponctuel.

Depuis plusieurs années, nous mutualisons les efforts pour des opérations ciblées, preuve de l'efficacité d'une « intercommunalité ».

Sur la photo, M. Pascal PESNAUX, M. Frédéric LEBRUN accompagnés de M. Emmanuel RIVET lors de la mise en place des fondations de la clôture proche du bassin de rétention d'eau.

Pour rappel, avec la commune de Saint-Eliph, nous travaillons régulièrement ensemble.

Par exemple, pour la mise en place des guirlandes de Noël (Location de nacelle et participation de nos employés communaux sur la commune de Saint-Eliph et inversement).



Mi-juillet, la pose de la clôture à la lisière du bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement a été effectuée avec l'aide une nouvelle fois de M. Emmanuel RIVET. Cette clôture va ainsi sécuriser cet aire de jeux.

Après un temps de séchage nécessaire, les jeux ont été installés par les employés communaux, M. Pascal PESNAUX et Mme Murielle Couny, aidés par des élus (nous pouvons reconnaître M. Jean-Luc Dubois sur la photo d'installation du jeu principal).

Pour amortir les chutes, les jeux ont été entourés de copeaux de bois prévus à cet effet.

Ouverture : 05 Août 2020

Attention : les enfants doivent être sous la surveillance d'adultes et nous comptons sur l'ensemble de la population pour respecter ce nouvel espace .

> Nous pensons particulièrement aux déjections canines !! Il est plus agréable de jouer dans un environnement propre !

Le plan d'accès à cet aire de jeux est consultable sur le site internet de la commune.





● L'actualité communale et intercommunale ●



ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LA COMMUNE



En permanence la municipalité améliore le parc d'outils mis à disposition des agents techniques.

Cette année, nous avons investi dans une fourche spécialement conçue pour notre tracteur.

Cet outil permet par exemple de transporter des charges lourdes et de les approcher au plus près d'un chantier.



ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

La commune compte pas moins de 16 km de chemins ruraux. Chaque année au début de l'été, Pascal Pesnaux (Technicien) effectue cet entretien : cela nécessite 3 semaines à temps complet pour entretenir tous ces chemins ruraux.

Dans certaines zones, il faut 4 passages de tracteur broyeur pour couvrir toute la largeur des chemins.

Les joggeurs et promeneurs sont ravis de fouler ces parcours entretenus.



ENTRETIEN DES VALLÉES COMMUNALES



La commune compte environ 12 km de vallées communales. La période des moissons étant terminée, il est temps d'œuvrer pour l'entretien de celles-ci par broyage.

Cette année, l'ensemble des vallées est nettoyé par la société "ETA Perche" basée à Bretoncelles.

Une semaine de travail à deux engins agricoles est nécessaire pour effectuer cet entretien avec des conditions météo favorables.



ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

En cette période estivale, nos employés communaux sont sur tous les fronts.

Après une grande période de tonte des chemins et sans oublier les actions du quotidien, les agents communaux se sont mobilisés pour boucher les trous sur la voirie communale. Pour rappel, notre réseau de routes communales représente environ 14 km.

Les agents communaux ont également commencé le nettoyage des caniveaux du centre bourg. Chantier délicat avec la forte circulation. Il est rappelé que le nettoyage des pieds de murs est à la charge des propriétaires ou locataires. Nous comptons bien entendu sur l'ensemble des riverains pour rendre plus joli notre village

Un grand merci à Pascal PESNAUX, Frédéric LEBRUN et également à Murielle COUNY qui participe à toutes ses actions.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Cette cérémonie s'est déroulée pendant la période de confinement. La commune a respecté l'ensemble du protocole pour effectuer la cérémonie commémorative de la fin des hostilités 1939-1945 sans public.

M. Yves Lesieur a déposé la gerbe de fleurs au nom de l'association des anciens combattants.

La cérémonie s'est clôturée par une minute de silence après le discours de M. LEGROS, maire de la commune.



✂ Le Covoiturage c'est bien !

Avec le coup de crayon de M. Maurice MORIN et une pointe d'humour, nous essayons de sensibiliser une nouvelle fois les personnes qui pratiquent le "Covoiturage".



Des places de parking sont spécialement réservées sur le site de l'ancienne gendarmerie (entrée du village en venant de Chartres) La situation géographique du village est un lieu propice à la mutualisation des moyens de transport.

Merci à tous les "utilisateurs" du covoiturage de bien stationner les véhicules sur le site de l'ancienne gendarmerie. En effet, trop de véhicules restent immobilisés en journée sur la place de l'église et dans la rue principale !



Ce petit geste simple permet une meilleure activité pour nos commerces locaux.

Merci à M. LEDUC "Garage EUROREPAR" qui nous a offert le support sur ressort.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ **RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMUNE**

29 foyers représentant 75 personnes ont répondu à l'enquête.

Cela représente 8,79% des foyers de la commune et 11,31% des habitants de la commune (La population de notre commune, selon l'INSEE, est de 663 habitants).

Les pourcentages indiqués ci-dessous se rapportent au nombre de réponses effectuées.

Parmi les foyers ayant répondu, 83% sont équipés d'un ordinateur et/ou d'un smartphone et ont une adresse mail. 86% ont accès à Internet.

○ Feuille de chou

72% lisent totalement la feuille de chou, 14% la lisent partiellement et 14% la survolent.

Lecture des rubriques :

- L'actualité communale et intercommunale : 90%
- Du côté des associations : 83%
- Du côté des artisans, artistes et commerçants : 90%
- Le résumé des conseils municipaux : 76%
- Les feuilles pratiques : 86%
- Les feuilles info : 93%



○ Site internet de la commune

65 % consultent le site internet.

Fréquence de consultation :

- Quotidienne : 11%
 - Hebdomadaire : 5%
 - Mensuelle : 16%
 - Occasionnelle : 68%
 - Suite à réception de la « Newsletter »* : 37 %
- * : Bulletin d'information périodique ou infolettre.



○ Application « PanneauPocket »

41 % ont installé cette application sur leur smartphone

Note moyenne attribuée : 4,3 / 5

✂ *cette nouvelle application est très bien notée sachant que 0 signifie « inutile » et 5 signifie « indispensable ».*



Remarques et attentes les plus indiquées :

- ✓ Utiliser les moyens de communication pour rappeler les règles de civisme (déjections canines et faire respecter les horaires pour les travaux d'entretiens (tondeuse, tronçonneuse), les feux dans les jardins, et l'entretien des terrains, des haies et des jardins.
- ✓ Parler français.
✂ *pour les anglicismes ou autres néologismes « usuels » que nous serons amenés à utiliser, nous indiquerons le mot entre guillemets et ajouterons la définition ou le mot de remplacement proposé dans le dictionnaire de l'Académie française.*
- ✓ « PanneauPocket » : comment l'installer ?
✂ *Nous pouvons vous aider à installer l'application : s'adresser à la Mairie.*

NB : Les remarques et attentes non liées au volet communication seront remontées au prochain conseil municipal.





L'actualité communale et intercommunale

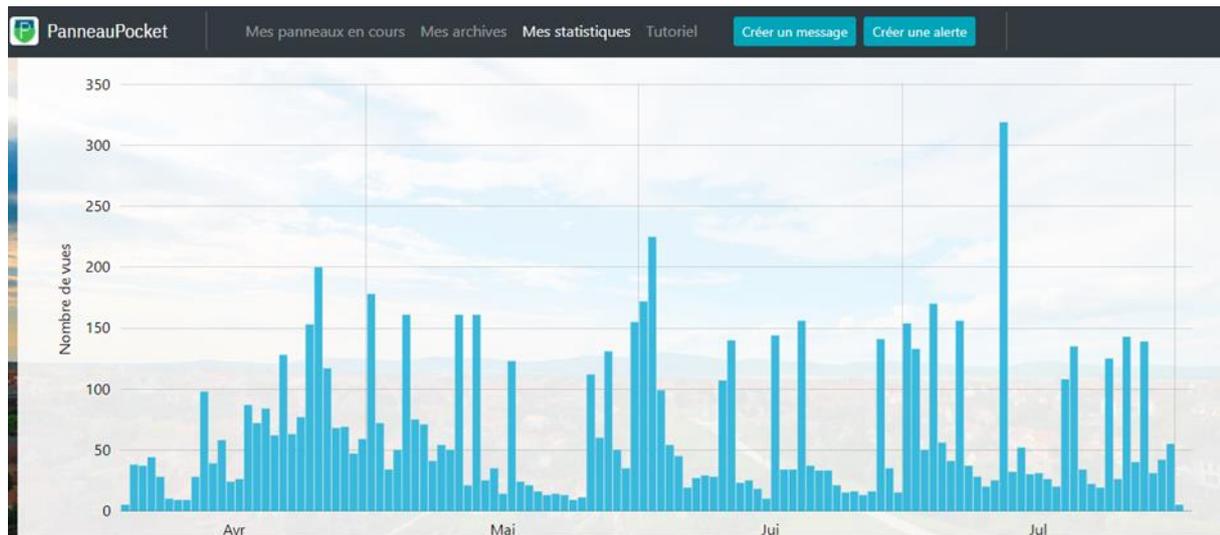
UTILISATION DE L'APPLICATION "PANNEAUPOCKET"



Mise à disposition de cette l'application

Lancement de l'application le 03 Avril 2020 pour notre commune.
203 téléphones ont « Champrond-en-Gâtine » en favoris.

Statistiques de consultation de l'application



319 : Un record de consultations lié à plusieurs publications le 12 Juillet.

Suivi Statistiques Panneau Pocket					
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1	0	178	172	154	
2	0	72	225	133	
3	5	34	99	50	
4	38	50	54	170	
5	37	161	45	56	
6	44	75	19	41	
7	28	71	27	156	
8	10	41	29	37	
9	9	54	28	28	
10	9	50	107	20	
11	28	161	140	25	
12	98	21	23	319	
13	39	161	25	32	
14	58	25	18	52	
15	24	35	10	30	
16	26	14	144	31	
17	87	123	34	26	
18	72	24	34	20	
19	84	21	156	108	
20	62	16	37	135	
21	128	13	33	34	
22	63	14	33	22	
23	77	13	21	19	
24	153	9	15	125	
25	200	11	16	26	
26	117	112	13	143	
27	68	60	16	40	
28	69	131	141	139	
29	47	50	35	31	
30	59	35	15	42	
31		155		55	

Atouts de cette application

- Rapidité de diffusion de l'information : La communication d'information de la commune est transmise immédiatement aux utilisateurs via des notifications.
- Meilleure communication avec les communes voisines : il est possible de mettre en favoris plusieurs communes et ainsi de recevoir les informations les concernant.

Nouvelle version de cette application

Une nouvelle version de cette application a été mise à disposition le 01/08/2020 afin d'améliorer la qualité de lecture avec une police de caractères plus moderne.

Pensez à charger cette nouvelle version, si votre smartphone ne fait pas les mises-à-jour en automatique. Attention, sur certains téléphones, il faut remettre le « petit cœur » sur vos communes préférées.

Si vous avez besoin d'aide pour installer ou mettre à jour cette application, adressez-vous à la Mairie.





L'actualité communale et intercommunale



L'ESPACE FRANCE SERVICES DE LA LOUPE

L'ancienne MSAP (Maison de Service Au Public) est devenue l'Espace France Services de La Loupe.

Ci-dessous, le dépliant indiquant tous les services.

Pour que mon déplacement soit efficace :

Horaires d'ouverture :

→ **Accueil libre :**

- Du lundi au jeudi : 8h - 12h15
- Le vendredi : 8h - 10h

→ **Accueil sur RDV uniquement, en totale autonomie sur un poste informatique ou pour participer à un atelier :**

- Le lundi et jeudi : 13h30 - 16h

✉ Je viens avec mon adresse mail, le mot de passe, mon téléphone portable et pour les démarches suivantes :

- **IMPOTS.GOUV**
 - Numéro fiscal
 - Numéro de déclarant en ligne
 - Revenu fiscal de référence

- **CAF**
 - Mon n° d'allocataire
 - Mon code confidentiel à 4 chiffres
 - Mes 3 derniers bulletins de salaire
 - Mon dernier avis d'imposition

- **ASSURANCE MALADIE (AMELI)**
 - Mon n° de sécurité sociale + RIB IBAN
 - Mon code confidentiel

- **ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)**
 - Mon n° de sécurité sociale
 - Une adresse mail et son mot de passe
 - Mes identifiants France CONNECT
- **CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE**
 - Mes identifiants ANTS et France CONNECT

- **RECHERCHES D'EMPLOI OU DE FORMATIONS**
 - Mon numéro d'identifiant Pôle Emploi
 - Mon mot de passe Pôle Emploi
 - Mes identifiants BOOSTEMPLOI
 - Un CV
 - Une clé USB, un RIB et mon n° de Sécurité Sociale pour l'inscription



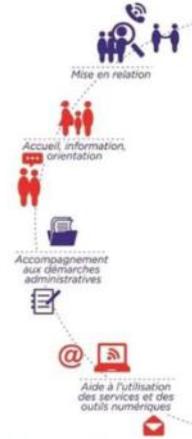
Espaces publics :

- France Services
- Cyber Emploi
- Formations - Projets

18, rue de la Gare
28240 LA LOUPE
02 37 81 38 93

msaploupe@terresdeperche.fr

Facebook : « Espace FS La Loupe »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Les permanences des partenaires, sur RDV obligatoire :

- Association Tutélaire d'Eure et Loir – Point conseil budget : 1er lundi matin de chaque mois (prendre RDV au 06 08 86 85 90)
- CAF service social/familles, uniquement dans le cadre d'un changement de situation (naissance, maladie lourde ou handicap d'un enfant, séparation, décès d'un enfant ou d'un conjoint) : le jeudi (prendre RDV au 02 37 27 45 45)
- CARSAT service retraite : 1er vendredi du mois (prendre RDV au 39 60)
- CARSAT service social (en cas d'arrêt maladie long ou d'accident de travail) : le jeudi (prendre RDV au 02 36 15 70 60)
- Comité de Bassin de l'Emploi Nogentais : 3ème mardi matin du mois (prendre RDV au 02 37 53 61 28)
- CICAS et CASA28 (addictions) : le vendredi matin en semaines impaires (prendre RDV au 02.37.28.19.22)
- Conseil départemental d'Eure et Loir – assistantes sociales : le 1er lundi après-midi du mois (prendre RDV au 02 37 53 57 30)
- Conseil départemental d'Eure et Loir – agent de lien social : le 1er jeudi matin du mois (prendre RDV au 02 37 53 57 30)
- Pôle Emploi (accompagnement global) : 2 jours/mois (sur convocation)
- Mission locale - MILOS 28 (accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en recherche d'emploi ou de formation) : mardi et jeudi (prendre RDV au 02 37 52 57 71)
- SOLIHA Espace Info Energie (conseils pour réaliser des travaux d'économie d'énergie dans le logement – informations sur les financements) : 2ème lundi matin du mois (prendre RDV au 02 37 21 32 71)
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : 1er mardi du mois (sur convocation)
- * **RDV à la demande :** Conciliateur de justice (prendre RDV avec MR PETITCUENOT au 06 70 93 51 94), UDAF - conseil conjugal et familial (prendre RDV avec Marie Jo DEREZ au 06.33.44.24.34)
- * **RDV programmé avec :** ADSEA28 – SAEMO, ASE, ATMPO, MDA, MSA, PJJ-UEMO, UDAF...

ACCOMPAGNEMENTS SPECIFIQUES :

- Rédaction de CV ou lettre de motivation
- Recherche de formations, stages, emplois
- Entraînement pour des entretiens
- Compte CESU

Mise à disposition d'équipements bureautiques

Espaces de confidentialité et ressources documentaires

ATELIERS NUMERIQUES :

- Création d'adresse mail, d'espaces personnels sur les sites administratifs (AMELI, CAF, IMPÔTS.GOUV...)
- Perche Digital Seniors
- Réseaux sociaux (Prévention-utilisation)
- Code (au collège et pendant les vacances)...

ESPACES DE TRAVAIL À DISPOSITION SUR RESERVATION

Partenaires, associations, collectivités, professionnels..., des locaux sont à disposition sur réservation, pour vos animations, formations, réunions et rendez-vous ponctuels.

ESPACE FORMATIONS

PROJETS INNOVANTS

Mise en place d'actions d'information, de formation ou de projets liés à l'emploi, l'entrepreneuriat, l'innovation, le numérique, les apprentissages, l'enrichissement social artistique et culturel, l'environnement, le développement personnel... sous forme d'ateliers, forums, stages, réunions, conférences, sessions...





● L'actualité communale et intercommunale ●



INFO SYMPA : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PERCHE VOUS INVITE



Pour nos jeunes de moins de 16 ans, un accès au Parc Aquatique du Perche à Fontaine Simon est offert.

⇒ **3 entrées gratuites par enfant et par an**

**A retirer à l'accueil du Parc Aquatique du Perche
sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité**

NB : Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui doit entrer dans la piscine.

Parc Aquatique du Perche : 02 37 81 88 79



PARC AQUATIQUE DU PERCHE

Nous sommes **ouverts tous les jours sauf le samedi.**

Nous accueillons le public :

- **le dimanche**
 - de 10h à 11h30,
 - de 14h à 16h pour le **premier créneau de l'après-midi,**
 - de 16h30 à 18h30 pour le **second créneau.**
- **Du lundi au vendredi, nous accueillons le public l'après-midi uniquement**
 - de 14h à 16h pour le **premier créneau**
 - de 16h30 à 18h30 pour le **second créneau.**

Nous vous invitons à venir en début du premier ou deuxième créneau afin de profiter pleinement de la séance.

Pour votre information, un nettoyage est effectué entre chaque créneau afin de garantir votre sécurité.

Rappels :

- Port du masque obligatoire de l'accueil jusqu'aux vestiaires.
- Toboggan et patageoire fermés, jacuzzi limité à 4 personnes (ainsi que le sauna et hammam).
- Pour les personnes souhaitant venir à l'aquagym, appelez pour réserver votre séance.
- Les enfants de moins de 16 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.
- Les bassins ne sont accessibles qu'en maillot de bain (y compris pour les personnes ne souhaitant pas se baigner).

Merci de votre compréhension.

Le Parc Aquatique du Perche.





● Du côté des associations ●

• la Voie de l'Énergie et du Mouvement -VEM- •



La crise sanitaire que nous vivons depuis le confinement commencé le 18 mars 2020 et les quatre étapes du déconfinement (15 avril, 11 mai, 2 juin, 14 juillet) nous obligent aujourd'hui à revoir nos modes de gestion associative. Des directives particulières pour la reprise des activités sports dits de combat (dont l'AÏKIDO) en salles et en groupe ont été prises par le ministère en collaboration avec les fédérations. Il est demandé aux associations locales de présenter aux collectivités gérant les salles, un cadre de travail pédagogique et un protocole sanitaire adapté.

I - Cadre pédagogique de VEM.

1. Notre école d'Aïkido exclut pour le moment le travail Aïki-Jitsu (mains nues, corps à corps). Avec la distanciation physique obligatoire, nous favoriserons le **travail individuel des armes** par,

- ✓ l'appropriation nécessaire du Cercle, Katas mouvements fondamentaux, détente-respiration,
- ✓ le travail Aïki-Ken (sabre en bois), Katas-Subori à distance et sans chutes,
- ✓ le travail Aïki-Jo (bâton en bois), Katas-Subori à distance et sans chutes.

2. Nos séances ont été à nouveau ouvertes le **7 juillet 2020** une fois par semaine le mardi soir **de 19h à 22h**, en accord avec monsieur le maire ; avec un respect des gestes barrières, la distanciation de 2 m, les 4 m² par personne, le nombre maximum pour le moment de 10 pratiquants. Elles se sont tenues, selon la météo, en extérieur sur le stade ou dans la salle. Comme les années précédentes, cette ouverture estivale a permis aux enfants et adultes ne partant pas en vacances de pouvoir retrouver une activité, d'autant plus nécessaire après la période que nous venons de vivre.



II - Conditions sanitaires strictes et obligatoires.

1. Les enfants, jeunes, adultes arrivent si possible en Kimonos ou tenue jogging afin d'éviter l'utilisation de vestiaires.
2. Le port du masque reste obligatoire.
3. Un liquide gel mains anti-bactérien est à la disposition des pratiquants avant et après la séance.
4. Chaque adhérent apporte ses armes personnels (Jo et Ken) et se charge de leur nettoyage.
5. VEM prête les armes pour les personnes n'en possédant pas et se charge de les désinfecter avant et après leur usage.
6. VEM enregistre les coordonnées des pratiquants dans un cahier de présence (fait depuis la création de notre association) et s'engage à le communiquer aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
7. VEM assure la désinfection après chaque séance, de tous les points de contacts dans la salle jusqu'à la sortie du Dojo.

Association culturelle de Budo VEM "la Voie de l'Énergie et du Mouvement"

Roger TRAN-DINH-NHUAN, Président d'Aïkido VEM

Portable : 06 13 93 87 56 / e-mail : rtdn.na3@gmail.com





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Aux Gâtinettes de Champrond ©



📧 **Votre boulangerie est relais-colis.**

Pensez à vous faire livrer vos colis à côté de chez vous ! 👍

Aux Gâtinettes de Champrond vous propose :

✓ tous ses produits entièrement faits maison au beurre des Charentes,

- sa gamme de pain, ses baguettes,
- ses viennoiseries, mini-viennoiseries,
- ses pâtisseries,



✓ toute sa gamme d'épicerie,

- des spécialités du Perche,
- des spécialités régionales.



La Morvandiau au bon goût d'autrefois !!!

👉 Pour vos commandes : Tél : 02 37 37 08 39

mail : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

Nos horaires d'ouverture :

de 6h30 à 19h30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

de 6h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h00, le dimanche (sauf le 09/08/2020 : fermeture à 13h)

Congés annuels : votre boulangerie sera fermée du 13/08/2020 au 02/09/2020.

Réouverture le jeudi 03/09/2020.

Aux Gâtinettes de Champrond

Jean-Yves Scaviner

Place de l'Eglise

28240 Champrond en Gâtine





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

◎ Le Sébastopol ◎



Bar-Restaurant-Traiteur

Depuis 6 ans, Claire et son équipe sont à votre disposition pour tous vos événements traiteur au restaurant et en extérieur.
(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail Dinatoire)

Possibilité de plats à emporter sur commande.

Vous pouvez retrouver le menu du weekend à emporter ou sur place sur notre site internet.
Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement privatisées pour toutes vos occasions.

**Un grand merci à tous pour votre élan de solidarité pendant le confinement,
et d'avoir joué le jeu pour la vente à emporter.**

La survie du restaurant est grâce à vous.

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du restaurant

**Le restaurant sera fermé pour congés annuels du 21 septembre au 4 octobre inclus
Réouverture le lundi 5 octobre**

Pour rappel :

Ouverture tous les midis sauf le MERCREDI

Le soir uniquement le vendredi et samedi soir sauf les soirées à thème le 1er jeudi de chaque mois.

**Menu à 13€ (entrée, plat, dessert et un verre de vin ou limonade)
du lundi au vendredi midi**

Formule à 18€90, 23€90 et 25€90 du vendredi soir au dimanche midi

Nos prochaines Soirées à thème : à 15 €

Pensez à réserver

* Jeudi 6 & Vendredi 7 août : Soirée Américaine

Burger-Frites (steak haché de la ferme des Vitriers à Champrond en Gâtine)

Profiteroles Maison

* Jeudi 3 & Vendredi 4 Septembre : Soirée Belge

Moules-Frites Maison

Gaufres Liégeoise

Congés annuels du 21 septembre au 4 Octobre.

* Jeudi 8 & Vendredi 9 Octobre : Soirée Toulousaine

Cassoulet Maison

Tarte aux Pommes



Info Pratique : Vous pouvez nous suivre et voir les actualités du Restaurant sur notre page Facebook : Le Sébastopol ou notre site internet: <https://lesebastopol.fr>.

Vous pouvez nous laisser un avis sur Tripadvisor, Mariage.net & Google

Restaurant Le Sébastopol

24 Grande Rue

28240 Champrond en Gâtine

02.37.49.80.02.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

© Odile 'Tiff ©



LE SALON DE COIFFURE SERA FERMÉ POUR CONGÉS
DU SAMEDI 15 AOÛT 2020 AU LUNDI 24 AOÛT 2020 INCLUS.

PASSEZ UN AGRÉABLE ÉTÉ.
ODILE.

● Etat civil ●



Décès :

ROUSSEAU Annie	décédée le 03/12/2019
CHALIER PITOU Dominique	décédé le 09/09/2019
LOROTTE DE BANES Nicole	décédée le 19/09/2019
DEVICTOR Jean-Claude	décédé le 20/09/2019
DUJARDIN Sylva	décédé le 25/10/2019
MEMPONTEL Madeleine	décédée le 27/02/2020
RENARD Dominique	décédé le 31/05/2020
GUILLEMET Micheline	décédée le 22/07/2020

Naissances :

GARDIEN Lucie	née le 13/12/2019
BLANCHARD GUILLON Eléna	née le 21/12/2019
MAUGET Alicia	née le 21/12/2019
LATIMIER Allan	né le 09/01/2020
MOREL Cassandra	née le 10/02/2020
BOLLECKER Justine	née le 12/03/2020
LEREAU Mélya	née le 05/06/2020
BARRE AGNET Manon	née le 25/06/2020



PACS :

MIGEON Sylvain et TORTERAT Laura	le 19/10/2019
DAVID Alban et SALVO Ophélie	le 16/01/2020
PEDROSA Carlos et LE JONCOUR Gaëlle	le 15/02/2020
BUISSON Sébastien et OTHON Virginie	le 06/06/2020





● *Le résumé des conseils municipaux* ●

RÉUNION DU 6 JUILLET 2019

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le samedi 6 juillet 2019 à 10 h en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absent excusés :

Denis Granger

Philippe Septier

Céline Védie pouvoir à Eric Legros.

 **Les comptes-rendus des réunions précédentes sont approuvés à l'unanimité suite à l'envoi à chaque conseiller municipal.**

TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Sur proposition du S.I.R.P., le conseil municipal fixe le prix du repas à 3.15 € à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

VISITE DE M. le SOUS-PREFET

M. le Maire présente le compte-rendu de la visite de Monsieur le Sous-Préfet du 3 juillet, qui s'est avérée intéressante à plusieurs titres :

- Mise en avant des atouts de la commune
- Valorisation des activités de la commune et de son patrimoine
- Echanges intéressants sur l'évolution et le devenir de la commune

Cette visite pourrait en amener d'autres pour mettre en valeur d'autres activités.

PARTICIPATION CITOYENNE

M. le Maire rappelle la démarche participation citoyenne, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune à les associer à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il est proposé de solliciter auprès de la gendarmerie, une présentation du dispositif et de le finaliser par la signature d'une convention à l'issue de la réunion, qui devrait être programmée en septembre.

Avis favorable du conseil municipal.

CONVENTION DE SUIVI DES TRAVAUX DE VOIRIE PAR EURE ET LOIR INGENIERIE

M. le Maire présente au conseil municipal « Eure et Loir Ingénierie », qui est une entité dépendant du Conseil Départemental et qui permet d'assurer le suivi des travaux de voirie des collectivités territoriales. La communauté de communes Terres de Perche, n'ayant plus la compétence voirie, il incombe désormais aux communes d'assurer le suivi de ses travaux.

Eure et Loir Ingénierie propose la signature d'une convention avec les communes, dont l'objet est de pouvoir autoriser Eure et Loir Ingénierie à suivre les travaux commandés (sur la base d'un bon de commande signé par le Maire), les constater et assurer le suivi jusqu'à la réception des travaux dans la limite de 60 000 € HT par an.

Il est précisé que la commune a adhéré au groupement de commandes à la CDC.

Accord du conseil pour signer la convention avec Eure et Loir Ingénierie.

TAXE DE SEJOUR

M. le Maire informe le conseil que nous sommes la seule commune de la communauté de communes Terres de Perche à avoir instauré une taxe de séjour.

Ainsi, la communauté de communes souhaite aujourd'hui instaurer une taxe de séjour pour l'ensemble des hébergements à vocation touristique. Paradoxalement, la commune a la légitimité de conserver sa taxe de séjour. Il s'avère que le PLU communal sera remplacé par un PLU intercommunal.





Les recettes de la taxe de séjour avoisinent les 1000 € par an soit 0.3% du budget communal.

La commune doit délibérer avant le 28 août sur le maintien ou non de la taxe de séjour.

En cas de renoncement à la taxe de séjour, la commune ferait en sorte que tous les hébergements touristiques du territoire de la communauté de communes soient taxés sur un principe d'égalité de traitement sur un même territoire et les recettes générées par cette taxe pour la CDC seraient de l'ordre de 15 000 €. La commune pourrait aussi se prévaloir d'un geste solidaire, qui devrait s'accompagner du même esprit de solidarité pour les participations versées aux différentes compétences, dont les répartitions sont en cours de révision.

Le conseil municipal décide de renoncer à sa taxe de séjour dans un esprit de solidarité avec les autres communes de notre intercommunalité.

JEUX POUR ENFANTS

Jeux à implanter sur le terrain qui jouxte la rue du Sentier.

Suite à la réunion, qui s'est tenue sur place, les jeux ont été choisis ainsi que leurs emplacements.

La clôture prévue en métal permettra de sécuriser le site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.



RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le jeudi 12 septembre 2019 à 19 h sous la présidence d'Eric Legros, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absent excusés :

Denis Granger

Céline Védie pouvoir à Eric Legros.

Absent : Nicolas Javoy.

Présentation du protocole établissant un dispositif de participation citoyenne

M. Danis, commandant de la gendarmerie de Nogent-le-Rotrou, accompagné de Mme Hiron, gendarme référente, présentent au conseil le dispositif de participation citoyenne, qui consiste à sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement en partenariat avec la gendarmerie. Pour ce faire, cinq étapes sont nécessaires :

- analyse et identification du territoire
- adhésion des élus
- sensibilisation des citoyens
- élaboration d'un protocole
- opération de communication.

Une convention pour la mise en place d'une participation citoyenne est établie pour 3 ans renouvelables.

Mr Danis propose au conseil d'organiser une réunion publique avec les habitants pour leur présenter le projet : accord du conseil.

Mr le Maire précise au conseil que ce dispositif sera utile si une certaine pédagogie est mise en place avec les personnes référentes. Le dispositif doit être bien encadré . Aussi, il s'avère que suite à la fermeture de notre gendarmerie en 2003, le taux de cambriolage avait augmenté les deux premières années. Une vigilance est à observer sur les espaces publics. Ce dispositif serait un outil supplémentaire pour protéger les biens et les personnes.

Accord du conseil pour organiser une réunion publique dans les prochaines semaines.





 **Lecture est ensuite donnée du compte-rendu de la réunion du 6 juillet, qui est approuvé à l'unanimité.**

Une information est apportée depuis la précédente réunion en ce qui concerne :

- la visite de M. le Sous-Préfet, qui a fait l'objet d'un compte-rendu diffusé dans la Feuille de Chou.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

M. le Maire fait part au conseil que les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes ont pris beaucoup de retard mais les résultats sont positifs et le rendu est satisfaisant. La salle sera câblée pour mettre en place d'un émetteur wifi avec un accès par codes. Des rideaux de couleur rouge comme ceux de la scène seront mis en place sur les portes et baies vitrées.

Les travaux de nettoyage de la salle seront réalisés la semaine prochaine.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Considérant les travaux supplémentaires réalisés pour la réhabilitation de la salle des fêtes et afin d'éviter les dépassements de crédits, le conseil adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Budget général :

- 21318 (Salle des fêtes) : + 20 400 €

- 7551 (Reversement budget eau) : + 20 400 €

Budget Eau :

- 672 (Reversement excédent) : 20 400 €

- 023 (Virement à la section d'investissement) : - 20 400 €

- 021 (Virement à la section de fonctionnement) : - 20 400 €.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

M. Legros propose au conseil d'organiser une réunion de travail pour l'élaboration du règlement intérieur avec les élus intéressés. Jean Taquet, Philippe Guillemet, Marie-France Moinet et Mireille Marie se proposent d'y participer.

REHABILITATION DE L'ECOLE

M. le Maire présente au conseil un tableau récapitulatif montrant le montant des subventions octroyées avec certains plafonds.

Le projet actuel présenté par la SAEDEL d'un montant de 887 554 € HT serait subventionné au taux de 38 %. Si le montant du projet était réduit à 660 000 €, il serait subventionné au taux de 50 % et à 64 % pour un projet s'élevant à 500 000 € HT.

Considérant le coût élevé du projet présenté par la SAEDEL, le conseil décide de lui demander de définir un nouveau projet avec une enveloppe de 500 000 € HT.

DEMANDE DE BUSAGES DE FOSSES

M. Legros informe le conseil, qu'il a reçu plusieurs demandes de busages de fossés émanant de riverains de la rue de Saint Laurent à Beaurepaire et d'une riveraine de la route d'Illiers.

Après discussion, pour des raisons de sécurité, en raison du trafic important le conseil décide de réaliser le busage du fossé devant chez Mme Philippe avec une autorisation préalable du conseil départemental.

Le conseil donne son accord pour que les busages rue de Saint Laurent soient réalisés par les pétitionnaires.





DEMANDE D'ACQUISITION DU CHEMIN RURAL N°55

M. le Maire fait par au conseil que M. et Mme Renard souhaiteraient acquérir le chemin rural n°55 du Champ des Vignes. Avant d'engager l'enquête publique préalable à la vente du chemin rural, un courrier sera adressé à chaque propriétaire riverain pour obtenir leur avis.

DEMANDE SECURISATION D'UNE VOIE DEPARTEMENTALE AU PETIT BEAUVAIS

Mr le Maire informe le conseil, qu'il a reçu un courrier de Mr et Mme Guilpain, qui sollicitent la mise en place d'un panneau limitant la vitesse à 30 ou la création d'une plateforme pour faire réduire la vitesse des véhicules au Petit Beauvais.

Le conseil estime qu'il existe beaucoup d'endroits sur la commune où la vitesse est excessive, mais qu'il est difficile de la faire réduire pour satisfaire toutes les demandes d'autant qu'une majorité de ces routes sont départementales. Cette requête sera toutefois examinée en commission.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire présente le projet de liaison par un échange de chemins avec la Caisse des Dépôts et Consignation vers la forêt de Montécôt, qui se traduirait en passant par l'entrée du chemin de Bugastel puis en direction de l'étang de la Ducterie en longeant la limite de la commune et poursuite sur des chemins communaux de Montireau et Saint Eliph. Cet échange de chemins serait neutre financièrement pour la commune, seul le bornage serait à la charge des communes.

A propos de la loi d'engagement et de proximité, le transfert des compétences eau et assainissement peut être reporté à 2026, si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale s'opposent à ce transfert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.



RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2019

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 28 novembre 2019 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absentes : Céline Védie et Mireille Marie.

~~✗~~ **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2019, qui est approuvé à l'unanimité.**

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- ✓ Une information concernant l'utilisation du cadastre sur Internet sera diffusée dans la prochaine Feuille de Chou.
- ✓ Le déploiement de la fibre sur tout le territoire de la commune est prévu au cours du dernier trimestre 2020. C'est la société SFR, qui a été retenue pour réaliser les travaux, elle propose d'organiser des réunions publiques pour informer la population.
- ✓ Stéphane Gillet remplacera Denis Granger pour procéder au déneigement des voies communales.
- ✓ Une réunion publique sera organisée le 12 décembre pour la mise en place de référents à la participation citoyenne.
- ✓ La décision modificative budgétaire adoptée lors de la précédente réunion est modifiée par l'ajout de 3 000 € au compte 21318 pour les travaux de la salle des fêtes.
- ✓ Le conseil départemental a donné son accord pour le busage du fossé au droit du 2 route d'Illiers.
- ✓ Le transfert des compétences eau et assainissement à la CDC est reporté en 2026.





DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte de la démission de Philippe Septier du conseil municipal, le courrier de démission sera envoyé à la sous-préfecture.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT de la CDC Terres de Perche. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau de répartition des attributions de compensation et prend note du montant de la commune s'élevant à - 32 206.29 € en 2019 et - 36 821.44 € en 2020. Il s'avère que Champrond est plus impactée que les autres communes à cause de l'augmentation de la population et de son nombre d'élèves pour la compétence transports scolaires.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

M. le Maire présente au conseil le nouveau règlement d'attribution du fonds départemental de péréquation. Il s'avère que les plafonds de subvention ont augmenté pour passer de 24 500 € à 40 000 € pour les communes de notre strate démographique.

TARIFS COMMUNAUX 2020

Le conseil municipal fixe les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2020 comme suit :

TARIFS COMMUNAUX 2020 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	300	Salle des fêtes <i>(Suite)</i>	Frais de nettoyage particuliers	200
	Deuxième jour consécutif	125		Frais de nettoyage associations	100
	Habitants de la commune	175		Caution associations/particuliers	500
	Utilisation du fourneau	30	Concessions cimetière	Trentenaire	250
	Utilisation du lave-vaisselle	30		Cinquantenaire	400
	Location de vaisselle			Taxe de superposition	150
	* le couvert	0.50		Columbarium 15 ans	300
	* le petit couvert	0.30		Columbarium 30 ans	450
	Casse ou perte de vaisselle		Jardin du souvenir	gratuit	
	* le verre	2.50	Logements	F2 70 Grande Rue	290
	* le couvert	0.80		Charges F2	75
	* l'assiette	4		F1 Etage 68 Grande Rue	290
		Charges F1 Etage		80	

CONVENTION DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Les conventions de location et d'utilisation de la salle des fêtes sont présentées au conseil, qui les approuve ensuite.

Un état des lieux détaillé sera établi avant et après chaque location aux particuliers et aux associations lors d'utilisation ponctuelle.

Une attestation d'assurance sera demandée à tous les locataires et utilisateurs.





POINT SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. le Maire présente au conseil le tableau chiffré suivant :

Tableau travaux réhabilitation école communale de Champrond en Gâtine							Budget retenu
Présentation des simulations de budget afin d'obtenir le reste à charge le plus faible							
Prix HT		887 554.00 €	700 000.00 €	660 000.00 €	600 000.00 €	550 000.00 €	500 000.00 €
DETR	30%	135 000.00 €	135 000.00 €	135 000.00 €	135 000.00 €	135 000.00 €	135 000.00 €
DSIL	6.77%	60 082.08 €	47 385.80 €	44 678.04 €	40 616.40 €	37 231.70 €	33 847.00 €
Conseil Départemental : FDI *		150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
Total subvention		345 082.08 €	332 385.80 €	329 678.04 €	325 616.40 €	322 231.70 €	318 847.00 €
Subvention CAF							
Frais SAEDEL résiliation							5 890.40 €
Reste à charge		542 471.92 €	367 614.20 €	330 321.96 €	274 383.60 €	227 768.30 €	187 043.40 €
Pourcentage de subvention		38.88 %	47.48 %	49.95 %	54.26 %	58.58 %	63.77 %
Annuité de l'emprunt							
Taux 1.2 % 15 ans							36 622.35 €
Taux 1.2 % 20 ans							28 268.87 €
Taux 2 % 25 ans							23 268.65 €

DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) : 30% avec un maximum subventionnable de 450 000 €
 FDI (Fonds Départemental d'Investissement) projets structurants : 30% d'un maximum subventionnable de 500 000 €
 DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
 SAEDEL (Société d'Aménagement et d'Equipe ment du Département d'Eure-et-Loir)

M. le Maire informe le conseil, qu'il a rencontré la SAEDEL mi-octobre et que leur projet est trop onéreux au vu des subventions octroyées. Un nouveau projet avec un coût encore trop élevé, a été établi à 625 000 €, honoraires inclus.

Si une résiliation du contrat avec la SAEDEL était faite, l'indemnité de résiliation serait de 5 890.40 €, sachant que l'ensemble des travaux réalisés s'élève à 4 715.33 € (Fondasol, Adexpertise) et les honoraires correspondant de la SAEDEL à 8 663 € HT.

En cas de résiliation du contrat avec la SAEDEL, il faudra choisir un architecte compétent, assister régulièrement aux réunions de chantier pour éviter des dérives. Un cahier des charges bien défini devra être rédigé. Il est aussi suggéré de faire éventuellement les travaux en deux phases pour obtenir des subventions supplémentaires. Le conseil municipal décide de résilier le contrat avec la SAEDEL et de procéder à une consultation d'architectes. Un entretien sera sollicité auprès des architectes ayant répondu à la consultation. Philippe Guillemet, Jean Taquet et Christian Bornet se proposent de participer à la rédaction du cahier des charges, qui sera ensuite envoyé à l'ensemble du conseil.

CONVENTION GRDF

M. le Maire fait part au conseil que GRDF envisage le déploiement de compteurs communicants, qui sera relevé automatiquement chaque jour, grâce à la transmission des données de consommation du compteur à un concentrateur fixé en hauteur, sur un toit d'immeuble par exemple. Pour ce faire, GRDF a besoin d'un endroit pour installer ce concentrateur soit dans le clocher de l'église ou au dessus de la mairie moyennant le versement d'une indemnité de 50 € par an. Accord du conseil pour que le relais soit installé dans le clocher de l'église et pour la signature de la convention correspondante.





BANQUE ALIMENTAIRE

M. Legros informe le conseil, qu'il a reçu récemment le vice-président de la Banque Alimentaire d'Eure et Loir. Les services de la banque alimentaire permettraient de remplacer le marché ambulant du Perche, qui vendait des produits alimentaires à bas prix aux personnes en difficultés et qui a cessé ses activités. La banque alimentaire sollicite un lieu de stockage avec un congélateur et des rayonnages. Elle propose de venir rencontrer les élus pour leur faire part de leurs besoins et de leurs services. Accord du conseil.

DEMANDE DE PLACE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LE PARKING DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

M. le Maire fait part au conseil, qu'il a reçu une demande de place de parking pour personne à mobilité réduite émanant d'un habitant domicilié dans l'immeuble de l'ancienne gendarmerie, qui est malvoyant. Le conseil décide de faire matérialiser une place de parking au printemps dans le cadre des travaux de voirie 2020. Un courrier sera néanmoins adressé à l'Habitat Eurélien pour leur demander la création d'une place de parking pour personne à mobilité réduite.

Par ailleurs, il est indiqué que le parking covoiturage est peu utilisé, il est proposé d'améliorer la signalétique et d'enlever une partie des murs d'enceinte ainsi que le portail.

DEMANDE SENS INTERDIT RUE DU MUID

Des habitants de la rue du Muid sollicitent la mise en place d'un sens interdit sauf riverains dans leur rue car il s'avère que des véhicules empruntent cette voie plutôt que la rue du Lavoir.

Refus du conseil pour éviter des précédents.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et pour ce faire un agent recenseur doit être recruté et sera rémunéré par le versement de la dotation de l'Etat perçue à cet effet. Considérant que le recensement de la population en 2015 avait été réalisé sans difficulté par Murielle Couny, le conseil décide de créer un poste d'agent recenseur et autorise la nomination de Murielle Couny à ce poste.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ M. le Maire fait part au conseil de la création d'une Agence Départementale de Solidarité par le Conseil Départemental, qui permettra le renforcement de la proximité et la simplification des parcours d'accès aux droits et dispositifs sociaux.
- ✓ M. le Maire propose de démolir le mur situé entre la propriété sise 47 Grande Rue et la rue des Rosiers pour des raisons de sécurité. Accord du conseil.
- ✓ Deux réunions publiques au sujet du PLUi seront organisées le 16 décembre, l'une à Thiron à 18 h 30 et l'autre à 20 h 30 à La Loupe.
- ✓ Il est indiqué que nous n'avons pas de nouvelles de la suite donnée au dossier d'échange de chemins dans la forêt de Champrond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.





RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2020

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 6 février 2020 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : Denis Granger et Nicolas Javoy .

 **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2019, qui est approuvé à l'unanimité.**

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion, à savoir :

✓ C'est une branche de l'entreprise SFR, qui a été retenue pour le déploiement de la fibre. Elle avait demandé la possibilité d'installer une armoire (point de mutualisation) à proximité des toilettes publiques, ce qui lui a été refusé et un autre emplacement plus discret situé au droit du 71 Grande Rue lui a été accordée.

✓ En ce qui concerne l'élaboration du cahier des charges pour la restructuration de l'école, tous les membres du conseil y ont été invités. Le dossier de consultation des architectes a été publié sur la plate-forme de l'association des maires et deux architectes ont répondu.

M. le Maire propose au conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

. Echange de chemins dans la forêt de Champrond

Accord du conseil municipal.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

M. le Maire informe le conseil qu'Enedis verse à la commune chaque année une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité. Il propose au conseil de fixer le montant de la redevance au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Accord du conseil pour adopter ces propositions.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

M. le Maire propose au conseil municipal de voter une somme globale pour les associations en 2020, qui fera l'objet d'une répartition par le nouveau conseil. Accord du conseil pour voter la somme de 6800 € pour l'ensemble des associations.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET BOULANGERIE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2019 en accord avec le compte de gestion du receveur, qui présente un excédent de fonctionnement de 28 590.85 € et un déficit d'investissement de 12 270.80 €. Le résultat de fonctionnement est en partie affecté en section d'investissement pour 12 270.80 € pour couvrir le déficit d'investissement et le reliquat reporté en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET BOULANGERIE

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 49 120.40 € en section d'investissement et à 40 320.05 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, il est prévu de reporter le déficit d'investissement, le remboursement du capital de l'emprunt et des travaux sur l'arrière de la boulangerie : ravalement de la façade côté ruelle de la Tour, réfection du mur de la réserve avec enduit à la chaux, réfection du mur de briques situé à droite de la réserve et création d'un auvent (au dessus de la porte du laboratoire jusqu'à la réserve) coût 18 625.32 € TTC.

Le fonds de commerce est toujours propriété de la commune, précédemment M. Scaviner avait souhaité l'acquérir mais n'avait pas donné de suite. Il est indiqué que rien ne s'oppose à la poursuite de la location du fonds de commerce.





COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EAU POTABLE

Le compte administratif 2019 fait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 18 205.61 € et un résultat cumulé excédentaire de 70 879.91 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 18 486.77 € et un résultat cumulé déficitaire de 7 424.37 €. Le compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2020 63 455.54 € en section de fonctionnement et d'affecter 7 424.37 € en recettes d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2020 : SERVICE D'EAU

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 152 155.54 € en section de fonctionnement et à 73 279.91 € en section d'investissement. A ce budget, en investissement, il est prévu le renouvellement de branchements en plomb avec déploiement des compteurs « intelligents », le remplacement de canalisations, le remplacement de la porte de la station de pompage, l'acquisition d'un ordinateur et des travaux sur le système d'aération de la station de pompage. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2019 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 3 480.95 € et un excédent cumulé de 33 436.04 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 227.58 € et un résultat cumulé excédentaire de 7 462.84 €. Le compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2020 33 436.04 € en section de fonctionnement et 7 462.84 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2020 : SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 67 936.04 € en section de fonctionnement et à 34 898.88 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu le remboursement du capital des emprunts et l'achat de matériel. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. Legros rappelle au conseil qu'il a reçu deux offres d'architectes :

Cabinet Bridet de Chartres : honoraires de base 50 400 € sur une enveloppe prévisionnelle estimative de travaux à 420 000 € HT soit un taux à 12 %.

M. Le Dorlot de Nogent-le-Rotrou : honoraires de base 32 136 € sur une enveloppe prévisionnelle estimative de travaux à 412 000 € HT soit un taux à 7.80 %.

Les deux candidats sont venus présenter leur offre aux conseillers municipaux. M. Le Dorlot a présenté une esquisse et a semblé très intéressé par le projet. M. Bridet ne garantit pas de respecter le budget prévisionnel de 500 000 € HT et les délais.

Après évaluation des deux offres, le conseil municipal décide de retenir l'offre de M. le Dorlot.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement)

M. le Maire présente au conseil les projets d'acquisition et de travaux pour l'année 2020 :

- ✓ Remplacement de la porte de la station de pompage (devis Hermenault d'une porte en alu) : 4 945 € HT
- ✓ L'acquisition d'un ordinateur avec écran pour la mairie suite au passage à Windows 10 : 1 385.11 € HT
- ✓ L'acquisition d'un chargeur multifonction pour le tracteur : devis Lecoq 10 785 € HT (montage sur le tracteur inclus avec système de sécurité)
- ✓ Travaux de réhabilitation de la station de pompage préconisés par l'Agence Régionale de Santé : système d'aération et échelle inox : 1 371.14 € HT





✓ Travaux de voirie :	
○ Parking de la salle des fêtes :	4 921.49 € HT
○ Carrefour rues des Rosiers et du Plessis	4 968.09 € HT
○ Aire de covoiturage	2 796.46 € HT
○ Chemin de l'Orgerie	6 845.47 € HT
○ Chemin du Grand Bois Landry	8 151.14 € HT
○ Trottoir entre les 4 et 6 Grande Rue	4 636.86 € HT
○ Chemin du Plessis entre le 8 rue de la Lutonnerie et le 12 rue du Plessis	1 676.02 € HT
○ Chemin du Signuré	726.00 € HT
○ Parking logement ex gendarmerie	1 407.78 € HT
○ Chemin de l'Empire (parties revêtue et non revêtue)	12 296.18 € HT
✓ Travaux à la boulangerie :	15 521.10 € HT
✓ Caméras de vidéosurveillance à la salle des fêtes	4 531.27 € HT

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre du F.D.I. 2020 pour les travaux éligibles au taux de 30 % et décide la réfection de la ruelle du Panama à la place de l'aire de covoiturage.

Il est également décidé de faire réaliser par les employés communaux une canalisation des eaux pluviales rue des Rosiers jusqu'à la ruelle de Montécôt avec mise en place de caniveaux, le nettoyage de la rue du Paradis, les angles du massif autour du calvaire rue des Rosiers seront arrondis.

Un panneau sera mis en place pour indiquer la possibilité de sortir de la Place de l'église par la ruelle de la Tour.

DELIBERATION FIXANT LE TARIF DE REALISATION DES ETIQUETTES ELECTORALES

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de prévoir un tarif pour la fourniture de la copie sur étiquettes de la liste électorale pour les candidats aux élections municipales.

Le conseil municipal décide de fixer le prix de la copie de la liste électorale sur étiquettes autocollantes à 30 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, le conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissements dans un plafond limité à 25 % des crédits ouverts au budget 2019 soit 45 000 €.

PROJET ECHANGE DE CHEMINS

M. le Maire informe le conseil que M. Hermand, géomètre a établi un devis pour la division de chemins selon le projet d'échange défini avec la société forestière pour pouvoir accéder à pied depuis Champrond à la forêt de Montécôt en passant par des chemins situés sur les communes de St Eliph et Montireau.

Le devis s'élève à 8 472 € TTC, qui serait financé à 50 % par la société forestière et les 50 % restant par les trois communes concernées soit 1 412 € par commune. Accord du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal fixe la prochaine réunion le 6 mars 2020 à 18 h pour le vote du budget général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.



RÉUNION DU 6 MARS 2020

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le vendredi 6 mars 2020 à 18 h en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absent : Denis Granger.

 Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 6 février 2020, qui est approuvé à l'unanimité.





Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion, à savoir :

- ✓ que la demande de subvention au titre du FDI 2020 pour les travaux de voirie a été faite sur la base des devis fournis par l'entreprise PIGEON.
- ✓ que le déploiement de la fibre optique sur la commune est reporté car la commune des Corvées les Ys, n'a pas souhaité définir rapidement l'emplacement de son armoire de déploiement.

VOTE DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition soit :

Taxe d'habitation : 0%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.95 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.44 %

Le produit attendu pour 2020 est de 90 905 €, produit en baisse dû à la suppression de la taxe d'habitation, qui devrait être compensé par l'Etat.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2019, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	382 356.48	142 961.50
Recettes	485 184.90	82 474.09
Résultat 2019	102 828.42	-60 487.41
Résultat 2018	11 093.65	- 53 431.63
Résultat cumulé	113 919.04 € affectés en investissement et 3.03 € reportés en fonctionnement	- 113 919.04 A reporter en dépenses d'investissement

Sous la présidence de Jean Taquet, le compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 426 094.03 € en section de fonctionnement et à 360 034.04 € en section d'investissement.

En section d'investissement, il est prévu :

- ✓ Travaux de voirie : 55 000 €
 - Trottoirs du 4 au 6 Grande Rue
 - Chaussée entrée du bois jusqu'à Grand Bois Landry
 - Parking de la salle des fêtes
 - Chemin des Orgeries
 - Chemin de l'Empire (parties revêtue et non revêtue)
 - Carrefour entre la rue des Rosiers et du Plessis
 - Cour de l'ancienne gendarmerie
 - Chemin du Signeuré
 - Chemin du Plessis
 - ✓ Logiciel Segilog : 2 665 €
 - ✓ Caméras de vidéosurveillance à la salle des fêtes : 5 500 €
 - ✓ Acquisition d'un chargeur pour le tracteur : 13 000 €
 - ✓ Rénovation de l'éclairage public Grande Rue : 11 000 €
 - ✓ Restructuration de l'école : 150 000 €
 - ✓ Déficit d'investissement reporté : 113 019 €
 - ✓ Caution logement : 650 €
 - ✓ Remboursement du capital des emprunts : 8 300 €
- (ces prix sont indiqués Toutes Taxes Comprises).





Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des subventions du Conseil Départemental au titre du FDI, de la taxe d'aménagement, du FCTVA, de la participation de Territoires d'Energies, de l'affectation du résultat 2019, d'un virement de la section de fonctionnement, des cautions des logements et des amortissements des études, qui n'ont pas été suivies de travaux. Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nicolas Javoy fait part au conseil que le passage piétonnier situé entre le lotissement et l'ancienne gendarmerie nécessite la mise en place de calcaire car il est particulièrement boueux. Accord du conseil pour la mise en place de calcaire ou de matériau équivalent pour améliorer ce passage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.



RÉUNION DU 26 MAI 2020

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 26 mai 2020 à 20 h 30 en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés :

Christian Bornet pouvoir à Eric Legros,
Elisabeth Sylvestre pouvoir à Philippe Guillemet.

M. Legros apporte quelques informations quant à la gestion de la crise sanitaire :

- achat de 150 masques chirurgicaux par l'association des maires,
- achat de 400 masques réutilisables aux Tissus Belice,
- achat de 100 masques au Café-Tabac-Point poste le d'Aligre,
- achat de gel hydro-alcoolique par l'association des maires.

Pour information, les masques commandés au conseil départemental ne sont pas encore arrivés.

Des masques en tissu ont aussi été fabriqués par plusieurs personnes bénévoles de la commune, qui ont été remerciées.

M. Legros informe le conseil que le projet de restructuration de l'école sera présenté au conseil municipal le 6 juin. Le coordonnateur de sécurité et le bureau de contrôle seront choisis suite à l'analyse des résultats de l'appel d'offres par l'architecte.

La réouverture de l'école a eu lieu le 14 mai dans le cadre d'un protocole sanitaire strict qui doit être respecté dans toutes les écoles, les transports et avec un nombre d'élèves limité. Les agents communaux et intercommunaux étant affectés pour une grande partie de leur temps de travail à la désinfection des locaux, la cantine n'a pas fonctionné mais a accueilli les enfants, qui apportaient leur pique-nique. A partir du 2 juin, d'autres élèves pourront revenir à l'école dans le cadre de différents fonctionnements. Quelques enfants de parents prioritaires ont pu être accueillis pendant la période de confinement à l'accueil de loisirs et à l'école maternelle de La Loupe.

Quant aux commerces, la boulangerie est restée ouverte de 7 h à 13 h et ces horaires sont actuellement maintenus. Le Sébastopol a proposé des plats à emporter les week-ends pour maintenir son activité.

Le salon de coiffure est réouvert depuis le 11 mai.

Le garage est resté très peu de temps fermé.





ELECTION DU MAIRE

Il est ensuite procédé à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire et des adjoints.
Madame Marie-France Moinet a présidé la séance en tant que doyenne.

M. Legros Eric, est élu maire avec 14 voix.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTIONS

Le conseil municipal fixe à trois le nombre d'adjoints et M. le Maire présente au conseil les différentes missions, qui leur seront confiées à savoir :

1er adjoint : gestion et suivi des bâtiments communaux, administration et suivi du site internet, planification du travail des agents communaux.

2ème adjoint : organisation du suivi des services d'eau et d'assainissement des eaux usées avec l'aide de Jean Taquet.

3ème adjoint : organisation des protocoles et procédures communales, communication interne et externe, suivi des dossiers de projets.

Les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal :

M. Guillemet Philippe est élu premier adjoint avec 14 voix,

M. Bornet Christian est élu deuxième adjoint avec 15 voix,

Mme Tafoiry Claire est élue troisième adjointe avec 14 voix.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal fixe les indemnités au taux maximum pour le maire et les adjoints soit 40.3 % de l'indice 1027 pour le maire et 10.7 % de l'indice 1027 pour les adjoints.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

M. le Maire informe le conseil municipal que les délégués communautaires sont désignés suivant l'ordre du tableau du conseil municipal et leur nombre est fixé par arrêté préfectoral soit deux pour la commune. MM. Legros Eric et Guillemet Philippe sont donc désignés conseillers communautaires.

ELECTION DES DELEGUES AU S.I.R.P. ET AU S.I.R.T.O.M.

S.I.R.P. (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique)

M. Legros fait part au conseil que 4 délégués par commune soit 16 personnes, sont désignés pour être membres du S.I.R.P.

Eric Legros, Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon et Nicolas Javoy sont désignés délégués au S.I.R.P.

S.I.R.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères)

M. Legros informe le conseil que les délégués lors du mandat précédent étaient Philippe Guillemet et Céline Védie. Céline Védie avait été élue vice-présidente.

Philippe Guillemet présente les actions menées actuellement par le SIRTOM, qui fonctionne avec un budget important :

- ✓ containers individuels pour tous les habitants,
- ✓ fonctionnement du tri sélectif,
- ✓ recyclage des végétaux avec le projet de création d'une plate-forme à Saint Eliph.

Philippe Guillemet et Christelle Bigeault sont désignés délégués titulaires au SIRTOM, Christian Bornet et Nicolas JAVOY délégués suppléants.





PRESENTATION DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

M. le Maire présente au conseil les structures intercommunales, dans lesquelles des délégués seront amenés à siéger. Les membres seront désignés lors d'une réunion ultérieure et les élus sont invités à y réfléchir dès maintenant.

- P.N.R.P. (Parc Naturel Régional du Perche)
- P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial Rural)
- Territoire d'Energie d'Eure et Loir
- Diverses commissions à la Communauté de Communes.

COMMISSIONS COMMUNALES

La commission des fêtes organise les fêtes communales à savoir le 14 juillet, le repas de Printemps et l'arbre de Noël. Mme Moinet Marie-France accepte de rester responsable de cette commission.

M. Dubois Jean-Luc est désigné responsable de la commission des espaces extérieurs pour ses compétences en matière d'espaces verts et de gestion du personnel.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

○ Fêtes communales :

En raison de la crise sanitaire, le feu de Saint Jean et la fête nationale du 14 juillet n'auront pas lieu cette année. En ce qui concerne la brocante du 15 août, il nous faut encore attendre la suite des événements pour prendre la décision d'organisation ou non.

A noter que cette année, le budget alloué à l'organisation de la fête du 14 juillet aura été affecté à l'achat de masques pour la population.

○ Entretien des haies :

Il est indiqué que des haies privées nécessiteraient d'être entretenues à Beaufort pour faciliter la visibilité des véhicules.

○ Bibliothèque :

M. le Maire informe que la bibliothèque est gérée par l'association Champ-Livres, qui ne fonctionne plus depuis la crise sanitaire et qui n'est pas encore réouverte. La bibliothèque fonctionnait essentiellement pour les enfants, il s'avère que la bibliothèque est très peu dotée d'ouvrages pour adultes. M. Legros proposera lors d'une prochaine réunion que la gestion de la bibliothèque soit plutôt communale qu'associative.

○ Aire de jeux :

Les travaux d'installation de l'aire de jeux au lotissement seront réalisés prochainement par les agents communaux et une clôture sera mise en place autour pour sécuriser le site.

Il est rappelé que le passage piétonnier reliant l'ancienne gendarmerie au lotissement n'a pas été remis en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : M. Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : M. Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈



Pensez à la mensualisation : inscription avant le 15 décembre

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Christian BORNET au 06.86.07.59.55 ou M. Eric LEGROS au 06.14.17.86.47.

▪ **LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.



SIRTOM

De Courville-sur-Eure,
La Loupe et Senonches

rue du 19 mars 1962 - 28190 Courville-sur-Eure - Tél. 02 37 23 32 63



Contact par courriel



Adresse <http://www.sirtom-courville.fr/>



Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie.
- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin



Point de recyclage (Accessible à la mairie de Champrond)

FNATH RECYCLAGE

Téléphones portables et cartouches jet d'encre

Un geste éco-citoyen pour soutenir les accidentés de la vie

🗑️ Horaires déchèterie de St Eliph (Fermée les jours fériés)

✓ **HORAIRES D'ÉTÉ** du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h30
Jeudi	: 13h30 à 18h30
Vendredi	: 13h30 à 18h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h00

Conditions d'accès en déchèterie

Depuis le 1er novembre 2014, une carte est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SIRTOM

Comment vous procurer cette carte ?

En déchèterie, vous devez remplir un formulaire et présenter un **justificatif de domicile**.
Le gardien vous remettra votre carte directement sur place.

Les permanences sont l'après-midi de 14h00 à 18h00 :
- pour Courville, le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour St Eliph, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour Senonches, le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi



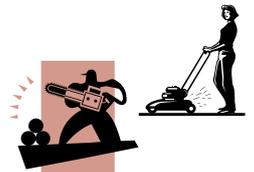
~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brûlage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!!

Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.

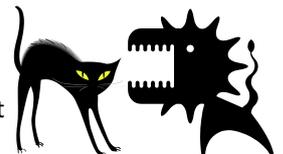


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.

Il en est de même quant au désherbage au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.





Numéros infos et permanences utiles

Numéros utiles

La Maison de Santé de la Communauté de Communes est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

Médecins généralistes		
BIGARD Daniel	16 Avenue de Beauce 28 240 LA LOUPE	02 37 81 21 18
BENOIT Ingrid	14 rue de l'abbaye 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 42 63
DUPRAT Philippe	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	01 82 88 42 75
FOURATI Maher	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 54 58 55
RICOIS Amélie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	01 84 62 62 62
SERRY Roger	5 rue Delapérelle 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 46
Kinésithérapeutes		
BOULAY Bérenger LEBOSSE Guillaume	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 29 70 91
HAMARD Denis	1 Place du Marché 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15
MOISA Liviu COUSIN Daniel	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 13 92
PERROT Jean-Christophe	18 rue Marceau 28 240 BELHOMERT GUEHOUVILLE	02 37 37 05 19
TOULEMONDE Gilles	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 11
Ostéopathes		
BIGARD Pierre-Alexandre	16 avenue de Beauce 28 240 LA LOUPE	06 80 81 13 55
DUMAS MILNE EDWARDS Thibault	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	07 68 65 53 52
LAUNAY Jérôme	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 67 92 22 53
Dentistes / Chirurgiens dentistes		
HEMERY Sébastien HAMAL Siham	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 32 96
SACCENTI Frédéric	2 impasse de la Cerisaie 28240 LA LOUPE	02 37 81 05 12
SIMON Christian	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15
Psychologue		
PROUVEUR-SELTEMANN Pascale	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 94 38
Infirmiers		
BOULET Liliane ARDISSON Brigitte	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 47 44
BRACCAGNI Diane BOUTELOUP Pascale GASSELIN Laetitia	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 51 78
DOLLEANS Véronique POUPEAU Maggy	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 06 58
CHAMBON Laurent BROUARD Laetitia HIRON Lydia BARENTIN Isabelle	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 04 88
GONSARD Catherine BLAY Cécile JEANNE Corinne	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 09 04
Podologues - Pédicures		
SIMÉAU Bastien	15 place de l'Hôtel de Ville 28 240 LA LOUPE	02 37 52 25 67
TOULEMONDE Brigitte	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 29 19 21
Sages-femmes		
LE GUERNIGOU Marion	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 84 15 03 40
LE GUERNIGOU Briec	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 26 45 37 43
Réflexologie plantaire		
GUEGAN Simone	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	06 65 31 28 80
Diététicienne		
GUIBERT - CALBET Ingrid	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 85 38 44 73
Pharmacie		
CARUANA - GERARD - TAUREAU	4 rue du 17 Juin 1944 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 89
LEROY	10 rue du Commerce 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 43 03
Laboratoire d'analyses médicales		
C+Bio	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 00



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHEPlace de l'Hôtel de Ville
28240 La Loupe**PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche**

02 37 29 09 29

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com**LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : 02 37 81 14 87

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
Syndicat scolaire (Secrétariat)	02 37 49 82 78

**LA MAISON DES P'TITS LOUPS
Crèche halte garderie**3 rue Henri Dunant à la Loupe
02 37 29 45 68**L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS -> L'ELAN**

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.52.94.16
e-mail : lescontratsbleus.familles@orange.fr
Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45	50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden- tés du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30	
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00
FRANCE SERVICES de La Loupe (LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC)		18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 14 87
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h		02 37 81 38 93
Mission locale MILOS	mardi sur RDV		02 37 52 57 71
CARSAT service social	jeudi sur RDV		36 46
CARSAT service retraite	1er vendredi du mois sur RDV		39 60
CAF service social	jeudi sur RDV		02 37 27 45 45
PETR J'éco-RENOV'	2ème lundi matin sur RDV		
CBE (Comité Bassin Emploi)	3ème mardi matin		



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

Courant septembre 2020

Remise des articles à l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

*Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com*

